



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

**Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A au service
Communication**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080068

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A au service
Communication**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 14 mai 2004, le Conseil Municipal a créé un poste d'attaché responsable du service Communication interne et externe à pourvoir prochainement. Ce poste a fait l'objet d'une publicité auprès du Centre Départemental de Gestion des Deux-Sèvres.

Malgré la recherche de candidatures statutaires, aucun fonctionnaire n'a pu être retenu.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de recruter, sous contrat, un attaché contractuel sur la base de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

La personne retenue, compte tenu de son expérience professionnelle en communication publique et de sa formation universitaire (bac + 5 en communication), est un candidat qui correspond parfaitement au profil du poste.

Ce poste sera assorti d'une rémunération sur la base de l'indice brut 625, indice majoré 524, correspondant au 8^e échelon de la grille des attachés territoriaux.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un attaché contractuel au service Communication.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE